

• VÉRIFICATION

Non, le Wi-Fi n'est pas un « tueur silencieux »

Plusieurs articles alarmistes dénoncent la responsabilité des connexions sans fil pour des risques de stérilité, de perturbation du développement des enfants, de dérèglement des fonctions cérébrales...

Par Mathilde Damgé • Publié le 16 août 2019 à 16h19 - Mis à jour le 19 août 2019 à 15h53

« *Le Wi-Fi : un tueur silencieux qui nous tue tout doucement...* », veut alerter un article très partagé ces dernières semaines sur les réseaux sociaux. Publié sur le site comment-economiser.fr, on en trouve toutefois des traces dans quantité d'autres publications, comme Santé + Magazine ou Astuces naturelles, tous deux classés en rouge dans le Décodex, car diffusant de nombreuses fausses informations.

Lire aussi | [Santé+ Magazine, un site emblématique de la « mal-information » sur la santé](#)



Le Wi-Fi : Un Tueur Silencieux Qui Nous Tue Tout Doucement...

Presque tout le monde a le Wi-Fi dans sa maison. Il faut dire que c'est bien pratique ! Cependant, les ondes du Wi-Fi posent...

comment-economiser.fr

16 sept. 2018 · 75 K Partages



Wi-Fi Technologie: Un tueur silencieux qui nous tue lentement

Info Wi-Fi Technologie: Un tueur silencieux qui nous tue lentement
Wi-Fi est la technologie de réseau sans fil populaire qui utilise...

sante-et-sports.com

30 juin 2018 · 29 Partages



Le Wi-Fi : un Tueur Silencieux?

astuces-express.com

19 oct. 2018 · 5 Partages

Facebook

Que dit l'article ?

« Presque tout le monde a le Wi-Fi dans sa maison. Il faut dire que c'est bien pratique ! Cependant, les ondes du Wi-Fi posent quelques soucis de santé », affirme l'auteur de ce sujet au ton alarmiste, qui cite des risques de stérilité, de perturbation du développement des enfants, de dérèglement des fonctions cérébrales...

POURQUOI C'EST FAUX

Cette idée d'un Wi-Fi « tueur » continue de faire florès, certaines associations allant jusqu'à militer pour un arrêt définitif du Wi-Fi... alors que sa dangerosité est infirmée depuis plusieurs années dans

des études officielles. L'une des plus importantes est celle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) qui, ne parvenant pas à conclure à un « *effet sanitaire avéré chez l'homme* » des ondes électromagnétiques en général, ne propose donc pas de « *nouvelles valeurs limites d'exposition de la population* ».

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Concernant spécifiquement la question de la fertilité, cible de nombreux fantasmes et idées reçues, l'Anses affirme qu'« *au vu de l'ensemble des données disponibles à ce jour, le niveau de preuve est insuffisant pour conclure à un éventuel effet des radiofréquences sur la fertilité masculine et féminine* ».

Dans la pratique, le Wi-Fi est très encadré par les pouvoirs publics en France : selon le site radiofrequences.gouv.fr, la valeur limite réglementaire est de 61 volts par mètre (V/m). « *La valeur du champ électromagnétique décroît rapidement lorsque la distance à l'antenne augmente, ce qui entraîne, au vu des faibles puissances en jeu, qu'au-delà de quelques mètres, la contribution d'un équipement Wi-Fi utilisé dans les conditions nominales prescrites par le constructeur devient très faible en termes d'exposition* », précise l'instance interministérielle. En effet, les mesures réalisées à 50 cm d'une borne Wi-Fi montrent un niveau d'exposition à 2,8 V/m, soit 5 % de la valeur limite réglementaire.

Le Wi-Fi fait partie des ondes non-ionisantes, c'est-à-dire qui ne transportent pas assez d'énergie pour arracher des électrons aux atomes lorsqu'elles traversent la matière – contrairement aux ondes ionisantes, comme les radiations issues du radon (gaz qui s'échappe naturellement du sol) ou les rayons X, utilisés en radiologie médicale. Ces ondes ionisantes peuvent avoir des effets sur la santé plus ou moins graves, de la brûlure de la peau jusqu'au cancer.

Les ondes non-ionisantes peuvent, à partir d'un certain niveau de puissance, provoquer un effet thermique, et c'est la logique du micro-ondes. Sauf que dans le cas des radiofréquences, les appareils commercialisés sont encadrés par des normes sévères. Un téléphone qui ne respecterait pas les

normes en vigueur et « chaufferait » les tissus biologiques serait interdit sur le marché, comme en témoignent de récents avis de l'Association nationale des fréquences (ANFR).

Une étude prise à contresens

Les ondes électromagnétiques, qu'il s'agisse d'une utilisation en Wi-Fi ou via des téléphones portables, notamment avec l'arrivée du protocole de cinquième génération (5G), font l'objet de nombreuses campagnes de désinformation, alimentant fantasmes et idées reçues sur la santé, l'environnement ou encore la vie privée.

L'ironie de cet article sur les prétendus dangers du Wi-Fi est qu'il veut alerter sur les risques sanitaires de la connexion sans fil... mais s'appuie sur une étude qui ne les démontre pas. Pour les chercheurs en psychologie de l'université King's College à l'origine de ce travail, le lien entre l'électrosensibilité et les ondes électromagnétiques n'est pas prouvé.

Prenant acte des symptômes décrits par des personnes se déclarant intolérantes aux champs électromagnétiques générés par les objets de la vie quotidienne, les auteurs affirment toutefois que *« les expériences en double aveugle n'ont révélé aucune preuve convaincante que les champs électromagnétiques causent ces symptômes »*.

Leur étude, qui date de 2013, se propose d'évaluer si les articles de presse récents au Royaume-Uni reflétaient ces preuves scientifiques... Elle montre que c'est loin d'être le cas, et souligne le décalage entre la position des instances scientifiques officielles et les arguments développés dans la presse. Ses auteurs avancent que cela pourrait entraîner un accroissement de la prévalence de l'électrosensibilité, en augmentant le nombre d'autodiagnostic.

Dans le cas des compteurs Linky, également dans le viseur des militants anti-ondes – le compteur émet des ondes électromagnétiques, comme le font de nombreux appareils électriques sous tension –, la justice a pu toutefois trancher en appliquant le principe de précaution : le 30 juillet, le tribunal de grande instance de Tours a demandé le retrait ou l'annulation de la pose, pour raisons médicales, du compteur Linky chez treize particuliers qui l'avaient saisi.

Lire : [Les ondes du compteur Linky sont-elles dangereuses ?](#)

Des symptômes... inexpliqués

L'an passé, l'Anses a rendu un nouvel avis, prudent, sur l'électrosensibilité : elle reconnaît les symptômes, sans les expliquer. *« Aucune preuve expérimentale solide ne permet actuellement d'établir un lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes décrits »*, confirme-t-elle. Pourtant, les connaissances scientifiques acquises dans ce domaine sont désormais

plus complètes que celles que l'on possède sur la plupart des produits chimiques, juge l'Organisation mondiale de la santé. De quoi, a priori, éliminer quelques exagérations anxieuses.

Pour le professeur Jean-François Bergmann, chef du département de médecine interne de l'hôpital Lariboisière, les inquiétudes sur les ondes électromagnétiques naissent de trois ingrédients : « *un substratum physique ou chimique "plausible" dans un domaine où il reste un peu de "mystère" (les ondes, les magnétiseurs...); un peu de théorie du complot : "on m'espionne (Linky), on entre dans mon cerveau"; une symptomatologie toujours très "fonctionnelle" (fatigue, insomnie, manque de concentration, dépression) mais sans anomalie biologique ou en imagerie.* »

Insistant lui aussi sur des données épidémiologiques « *qui semblent plutôt en faveur de l'innocuité* », le professeur Bergmann décrit un problème de croyance chez certains sujets : il y a des études expérimentales prospectives chez des sujets « sensibles » explique-t-il, où, en aveugle, on les soumet ou pas à des rayonnements. « *Ces études concluent à l'absence de capacité de distinction par ces sujets entre les vrais rayonnements et les épreuves placebo, mais elles sont toujours critiquées et remises en cause par les patients.* »



Retrouvez tous les articles de vérification des Décodeurs dans **notre rubrique.**

- Installez notre extension gratuite pour les navigateurs ([Chrome](#)/[Firefox](#)) pour savoir en un clin d'œil si les sites que vous consultez sont fiables
- Testez les sites sur [notre moteur de recherche](#)
- Retrouvez [nos conseils pour éviter les fausses informations](#)

Mathilde Damgé